

Direction générale
Adjointe chargée de la Solidarité

Direction Territoriale de Prévention et
d'Action Sociale des Flandres

**ARRETE DE NOMINATION DU REFERENT TECHNIQUE D'UNE MICROCRECHE
DE GESTION DE DROIT PRIVE**

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU NORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.2111-1 et suivants, les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-14 à R.2324-48, les articles L.3111-1 et suivants et R.3112-1 et suivants,

Vu le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'autorisation d'ouverture de la micro-crèche, dénommée J'PEUX PAS J'AI CRECHE située 18 rue des Pommiers à HERZEELE (59470) gérée par Madame HAVET-BREUX Justine, gérante de la SASU « J'PEUX PAS J'AI CRECHE » située 18 rue des Pommiers à HERZEELE 59470,

Vu la candidature proposée pour assurer la référence technique de la micro-crèche,

Vu l'avis émis par le Responsable de Pôle PMI Santé, après contrôle exercé par le Responsable de Service PMI de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Dunkerque-Wormhout du 15 juillet 2022

et sur sa proposition,

ARRETE

Article 1er : Madame HAVET BREUX Justine est autorisée à assurer l'encadrement technique de la micro-crèche à compter du 1^{er} août 2022.

Sa présence est nécessaire au titre de la fonction à raison de 0,2 ETP hebdomadaire.

Article 2 : Cet arrêté sera notifié à Madame HAVET BREUX Justine SASU « J'PEUX PAS J'AI CRECHE » située 18 rue des Pommiers à HERZEELE 59470 et publié au recueil des Actes Administratifs du Département du Nord).

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Dunkerque,
Le mardi 26 juillet 2022

Pour le Président du Département du Nord
et par délégation,
Docteur Bénédicte REQUIN,

Responsable du pôle PMI santé

Publié le : 26/07/2022